

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 15 août 2022, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 :	Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 :	Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 :	Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 :	Madame Marie Element;
Siège #6 :	Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2022-08-190

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

15 août 2022

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de juillet 2022;
5. Comptes à accepter – Juillet 2022;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Ressources humaines :
 - a) PG Govern et Caisse Desjardins – Autorisation;
 - b) Poste de secrétaire – Comité de sélection;
 - c) Coordinatrice au centre communautaire et concierge – Embauche;
 4. Concours *Bénévole de l'année 2022* (dépôt);
 5. Politique d'embauche (reporté);

6. Refinancement d'emprunts 329 100 \$:
 - a) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation;
 - b) Résolution d'adjudication;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. OBVMR :
 - a) Lac Matapédia : Compte-rendu 2022 et plan d'action 2023;
 - b) AGA (dépôt);
8. Sécurité publique :
 - 1.
9. Transport :
 1. MTQ – Radar pédagogique;
10. Hygiène du milieu :
 1. Inspection des conduites – Octroi de contrat;
 2. Entente industrielle Lixiviat (reporté);
 3. Eau potable :
 - a) Suivi;
 - b) Mandat MRC;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Location de résidences à des fins de villégiature – Mandat à la MRC pour présentation publique;
 2. Entretien d'un cours d'eau – Ruisseau Hazel;
 3. Terrain rue Castanier – Octroi de contrat à l'arpenteur;
12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Embauche des préposés;
 2. Motion de félicitations – Camp art et musique;
13. Santé et bien-être :
 1. ;
14. Projets d'investissement :
 1. Aménagement d'un parc – Construction du bâtiment – Octroi de contrat;
 2. Agrandissement de la biomasse – Rallonge – Octroi de contrat;
15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en

direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2022-08-191

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022 tels que rédigés.

Résolution 2022-08-192

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de juillet 2022 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 210 367.74 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 110 417.45 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 99 950.29 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant leurs différents dossiers.

Résolution 2022-08-193

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 102 759.90 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Fusion Environnement Inc.	4860	Cueillette et transport - Juillet 2022	9 736.59 \$
Transport de la Matapédia Inc.	1669	Voyage d'eau potable	12 387.12 \$

MRC de la Matapédia	VT2022-9	Adjudication propriété - Lot #4 348 801	6 656.32 \$
Chemtrade chemicals Canada Ltd.	93335290	Sulfate ferrique (29 995kg à 0.4190/kg)	14 449.96 \$
Les entreprises L. Michaud & Fils Inc.	52690	Location niveleuse	5 007.26 \$
Canadian National	91638694	OTC Système d'avertissement sans barrière	7 116.00 \$
Fissure Gaspésie Inc.	juil-22	Scellement de fissures	28 099.89 \$
Décartecq	61114	Remplacement contrôles pneumatiques	10 135.05 \$
Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée.	A001	Installation valve aqueduc du village	9 171.71 \$
TOTAL :			102 759.90 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2022-08-194

**Administration – PG Govern
et Caisse Desjardins -
Autorisations**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Isabelle Bouchard à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec les documents auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia comme greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal désignent madame Bouchard comme administratrice principale pour Accès D Desjardins et comme administratrice pour PG Govern.

Résolution 2022-08-195

**Administration – Poste de
secrétaire – Comité de
sélection**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer mesdames Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, et Isabelle Bouchard, greffière-trésorière adjointe, ainsi que monsieur Rémi Carrier, conseiller, afin qu'ensemble, ils forment le comité de sélection pour la nouvelle personne à embaucher au poste de secrétaire.

Résolution 2022-08-196

**Administration –
Coordonnatrice du centre
communautaire et concierge –
Embauche**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Hélène St-Laurent en juin dernier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'embauche de madame Josette Bouchard au poste de coordonnatrice au centre communautaire et concierge en date du 13 juin 2022.

6.4. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les contribuables du lancement de l'édition 2022 du concours *bénévole de l'année*. Les gens sont invités à déposer les candidatures des bénévoles de notre municipalité avant la réunion de septembre prochain.

6.5. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2022-08-197

**Résolution de concordance,
de courte échéance et de
prolongation relativement à
un emprunt par billets au
montant de 329 100 \$ qui sera
réalisé le 22 août 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 329 100 \$ qui sera réalisé le 22 août 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-03	227 600 \$
2012-07	21 200 \$
2016-06	27 300 \$
2016-19	26 500 \$
2016-16	26 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-07, la Municipalité de Sayabec souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 août 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	57 400 \$	
2024.	60 300 \$	

2025.	63 300 \$	
2026.	66 600 \$	
2027.	69 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	11 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution 2022-08-198

**Résolution d'adjudication –
Soumissions pour l'émission
de billets**

Date d'ouverture :	15 août 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 août 2022
Montant :	329 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 août 2022, au montant de 329 100 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

57 400 \$	4,29000 %	2023
60 300 \$	4,29000 %	2024
63 300 \$	4,29000 %	2025
66 600 \$	4,29000 %	2026
81 500 \$	4,29000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,29000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 400 \$	4,15000 %	2023
60 300 \$	4,10000 %	2024
63 300 \$	4,10000 %	2025
66 600 \$	4,10000 %	2026

81 500 \$	4,30000 %	2027
	Prix : 98,87900	Coût réel : 4,56880 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

57 400 \$	4,97000 %	2023
60 300 \$	4,97000 %	2024
63 300 \$	4,97000 %	2025
66 600 \$	4,97000 %	2026
81 500 \$	4,97000 %	2027
	Prix : 100,00000	Coût réel : 4,97000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 22 août 2022 au montant de 329 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-03, 2012-07, 2016-06, 2016-19 et 2016-16. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7.1. Il n'y a pas de demande de don pour cette rencontre.

Résolution 2022-08-199

Invitation – OBVMR – Lac Matapédia – Compte-rendu 2022 et plan d'action 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Marcel Belzile, maire, à la rencontre organisée par l'OBVMR le 8 septembre 2022, à la Cédrière de Val-Brillant à compter de 19 h. Le but de cette rencontre est de faire un bilan des actions de l'été 2022 et de préparer le plan d'actions pour 2023 concernant le lac Matapédia. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

7.3. Dépôt de l'invitation concernant l'AGA de l'OBVMR qui aura lieu le 15 septembre prochain de manière virtuelle.

Résolution 2022-08-200

**Transport – MTO – Radar
pédagogique**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire la demande auprès du ministère des Transports afin de faire l'installation d'un radar pédagogique de vitesse sur la rue Lacroix où plusieurs excès de vitesse ont été observés.

Résolution 2022-08-201

**Inspection des conduites –
Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire réaliser des travaux d'inspection de ses conduites;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public regroupé a été effectué sur le SEAO par la MRC de la Matapédia et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| 1. InspecVision 3D inc. | 208 044.39 \$; |
| 2. Can-Explore inc. | 394 039.60 \$; |
| 3. Can-Inspec inc. | 198 448.77 \$. |

CONSIDÉRANT qu'après analyse, les soumissions reçues sont jugées conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour les travaux d'inspection de ses conduites à l'entreprise Can-Inspec inc. au montant de 198 448.77 \$, taxes incluses. Le montant établi pour la municipalité de Sayabec est de 28 525.07 \$, taxes incluses.

10.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.3a. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, présente l'état de la situation et les derniers développements concernant les problématiques d'eau potable et de fuites sur le réseau.

Résolution 2022-08-202

**Recherche de fuites – Mandat
MRC de La Matapédia**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia pour l'écoute du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal désirent donner au service de génie de la MRC de la Matapédia un mandat de cinq (5) ans afin d'assurer la surveillance annuelle de notre réseau d'aqueduc pour la recherche des fuites.

Résolution 2022-08-203

Location de résidences à des fins de villégiature – Mandat à la MRC pour présentation publique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de service 2022-27 soumise par le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de leur donner le mandat de préparer et de tenir une rencontre publique sur la location de résidences à des fins de villégiature en lien avec le règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage.

Résolution 2022-08-204

Entretien d'un cours d'eau- Ruisseau Hazel

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire Ferme R et M Hallé inc. désire réaliser l'entretien du cours d'eau Hazel sur le lot 4 347 947;

CONSIDÉRANT QUE sont admissibles à une déclaration de conformité, les travaux d'entretien d'un cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater monsieur Jérôme Tremblay ou toute autre personne du service de génie de la MRC de La Matapédia à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, toute demande de déclaration de conformité au ministère de l'Environnement en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement et au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs en vertu de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que tous les documents exigés dans le cadre du projet d'entretien du ruisseau Hazel.

Résolution 2022-08-205

Terrains rue Castanier – Octroi de contrat à l'arpenteur

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires du côté sud de la rue Castanier se sont montrés intéressés à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris entente de faire faire les travaux d'arpentage du terrain afin de délimiter les parcelles qui seront vendues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater monsieur Éric Bernard, de l'entreprise Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres, inc., afin qu'il effectue les travaux d'arpentage des terrains à vendre au sud de la rue Castanier (présentement le terrain portant le numéro de lot 5 846 116) au montant forfaitaire de 1 800 \$ tel que proposé dans l'offre de services transmis par courriel le 13 mai dernier.

Résolution 2022-08-206

**Centre sportif David-Pelletier
– Embauche des préposés**

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture de la glace au Centre sportif David-Pelletier est fixée au 14 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Rock Caron et Richard Charest, préposés au centre sportif, le lundi 29 août 2022. La date de fin d'emploi sera le samedi 15 avril 2023.

Résolution 2022-08-207

**Camp Art et musique –
Motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au comité responsable de l'organisation de l'édition 2022 du Camp Art et musique qui a connu un beau succès lors de cette deuxième édition tenue en juillet dernier.

14.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2022-08-208

**Agrandissement de la
biomasse – Rallonge – Octroi
de contrat**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire réaliser des travaux d'agrandissement au bâtiment de la chaufferie à la biomasse forestière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer de gré à gré le contrat pour l'agrandissement de la réserve de la biomasse à l'entreprise P.J.T. Constructions au montant de 56 085.84 \$, taxes incluses.

La soumission transmise se détaille comme suit :

Informations diverses : Agrandissement garage 25 x 17

Inclus :

Fondation

- Fabrication d'une futting 2 pi x 8 po d'épaisseur en béton 25 Mpa
- Fabrication muret de 4 pi en béton 25 Mpa
- Couler la dalle au sol avec 2 glissières de métal en béton 25 Mpa finie au derby

Murs

- Fabrication des murs en 2 x 6
- Installation d'un aspenite, d'un tyvek et d'une forence
- Installation d'un plywood ¾ à l'intérieur

Toit

- Installation des fermes de toit préfabriqués
- Installation d'un aspenite 5/8 sur toute la couverture
- Installation d'un papier-couche
- Installation d'une tôle émaillée

Revêtement extérieur

- Installation d'un revêtement KWP
- Installation des soffites et fascias

Porte

- Installation d'une porte 14 x 14

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2022-08-209

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 37.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.